



Assemblée générale du 2 octobre 2015

à Messery, de 19h30 h à 22h

Présents : Marie-Jo BALOCHE, Claude BOURQUIN, Jean-Guy FAVRAT, Paul FONT, Jennifer FOURNIER, Olivier FOURNIER, Florent GRENIER, Alain GUER, Yves JEANNE, Emmanuel JUNG, Paul LORIDANT, Michel NERBOLLIER, Jean-Yves PARICHON, Kathy PLAISANCE, Yannick PLAISANCE, Yves ROCH, Lionel SECCATORE, Jean-François TRAINI, Chantal VIEUX

Excusés : Jean-François ANDRIER et Didier BOSSY, qui ont donné leur pouvoir à Jean-François TRAINI ; Jean BORDAT ; Evrard DE BONDY, qui a donné son pouvoir à Alain GUER ; Alexandre DE VITA ; Heidi DUCAS, qui a donné son pouvoir à Florent GRENIER ; Erwan LE PECQ, qui a donné son pouvoir à Emmanuel JUNG ; Jean-Claude MAGNIN, qui a donné son pouvoir à Yves JEANNE ; Anne MARTINELLI, qui a donné son pouvoir à Yannick PLAISANCE

26 membres sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint (nos statuts prévoient au minimum 1/3 des 49 membres présents ou représentés). L'AG peut valablement délibérer, sous la présidence de Jean-François TRAINI.

1 - Approbation du PV de la dernière AG (2 octobre 2014)

Le PV de notre dernière assemblée générale est en ligne sur le site de l'Association.

- **Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

2 - Rapport moral de l'année écoulée

Jean François TRAINI, président, débute la présentation du bilan moral en exposant son souhait de ne pas se représenter au conseil d'administration de l'association, et par conséquent de quitter son poste de président.

Il présente ensuite les points d'amélioration suivants:

- Un manque d'implication de la part de certains adhérents a été relevé, en particulier dans le cadre des commandes de fournitures. Il a été rappelé que les membres de l'association sont bénévoles et que le système ne peut fonctionner qu'à la condition que les responsabilités soient partagées entre les adhérents et les responsables des commandes. Un exemple étant la dernière commande Stoppani, dont la préparation a pris 6h, temps nécessaire à la réconciliation entre les demandes des adhérents et les nombreuses références du catalogue.
- Plusieurs dysfonctionnements ont également été relevés quant à l'utilisation de l'atelier.
 - o Cette année, 4 bateaux sont sortis de l'atelier sans que leurs propriétaires n'aient pris la peine de prévenir l'association. En plus d'être contraire au règlement intérieur de l'association, ce comportement pose plusieurs problèmes en termes de suivi de l'atelier; comptabilité, etc. et n'entre pas dans l'esprit associatif de la gestion de l'atelier.

- o De nombreux adhérents ont également effectué des travaux à l'atelier sans s'inscrire sur l'agenda électronique de l'association. Le président rappelle que l'association a une obligation légale de suivre la présence des adhérents dans ses locaux. Afin de pallier à ce problème chronique, un cahier de présence va être mis en place. Cette solution couvrira la partie "suivi de présence" mais supprimera la visibilité sur les travaux des autres membres via l'agenda, ce que le CA déplore.

La proposition du CA quant'à l'installation d'une chaine bloquant le mouvement des bateaux à l'atelier ouvre la voie à de nombreuses remarques de la part de l'assemblée. Plusieurs solutions alternatives sont proposées (installation d'un portail, dépôt d'un chèque de caution) et seront rediscutées lors des prochaines réunions de CA.

De nombreux points positifs ont également été détaillés:

- Le nombre de membres participant aux activités en commun de l'association (travaux, régates et sorties diverses) est en augmentation constante. Il n'est pas rare de compter la présence d'une dizaine de membres (et pas toujours les mêmes!) sur les 49 que compte l'association à ces événements.
- Plusieurs restaurations ont progressé de manière significative cette année. Nous pouvons par exemple citer:
 - o Le dragon d'Evrard DE BONDY
 - o Le mousquetaire d'Yves JEANNE
 - o Le Bonite d'Yves ROCH
 - o Le Folkboat de Jean-Noel PICOT, pour lequel Jean-François tient à féliciter tout particulièrement Alain GUER et Jean-François ANDRIER qui ont largement contribué à ces travaux
- L'arrivée de nouveaux membres et avec eux de nouveaux projets. Olivier FOURNIER, en particulier, qui a pour projet la construction d'un bateau. Son choix s'est porté sur un bateau construit par le chantier italien Costaguta de Voltri (Italie) et qui a fait ses armes sur le Léman: le Titania, l'un des bateaux les plus titrés de la jauge des 1 tonneaux. Le travail de recherche va commencer sous peu.
- L'association a également étendu la surface disponible pour le stockage des bateaux. Le local de Douvaine offre jusqu'à 900m2 pour le stockage/hivernage des bateaux (à l'exclusion de tous travaux), dans des conditions idéales (le local est fermé, isolé, et sécurisé).

Emmanuel JUNG, webmaster de l'association, présente les chiffres de fréquentation du site internet, qui sont en hausse constante. Il invite également les adhérents à fournir des photos et des articles pour publication sur le site, en rappelant que c'est l'un des moyens d'attirer du monde et d'intéresser le public à l'association.

Quitus au Bureau

- **Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

3 - Rapport financier

Emmanuel JUNG, trésorier, présente le compte de résultat (recettes / dépenses) joint en annexe à ce PV. Il rappelle que les comptes détaillés sont à la disposition de tous sur simple demande.

Le compte de résultat (recettes / dépenses) est joint en annexe à ce document, le détail des écritures est tenu à disposition des membres sur simple demande au trésorier.

Événements marquants de l'exercice 2014 - 2015

- a) Les **recettes** de l'association (20 000 €) sont supérieures de 5 000 € par rapport à l'exercice précédent, et proviennent pour l'essentiel :
- Des **loyers** encaissés : La surface additionnelle de stockage a permis à l'association d'héberger un plus grand nombre de bateaux, qui sont par ailleurs restés plus longtemps.
 - De la vente de **fournitures** : Cette activité est également en hausse, mais reste équilibrée.
 - De la nouvelle activité de **formation** : cette activité a généré 600 € de recettes cette année.
- b) Les **dépenses** de l'association ont été conformes au budget présenté lors de l'AG précédente :
- 4 500 € ont été investis dans l'aménagement de l'atelier (murs, isolation, éclairage, etc.).
 - Les dépenses nécessaires à l'entretien et l'utilisation du voilier Lyode de l'association ont été très limitées, notamment grâce à la mise à disposition gratuite d'une place de port par la Mairie de Nernier, qui est ici chaudement remerciée.

Éléments principaux du budget 2015 - 2016

Le trésorier propose un budget similaire au budget 2014 - 2015:

- Les taux de remplissage des locaux sont similaires à ceux observés lors de cet exercice.
- Environ 4 000 € seront dédiés à l'aménagement de l'atelier.
- L'objectif de trésorerie en fin d'exercice est de 2 000 €

La simulation est présentée en annexe.

Rappels :

- les achats de fournitures doivent être réglés à la commande (et au plus tard dans la semaine suivant la livraison).
- Les loyers sont payables d'avance, de préférence par virement automatique.

Compte tenu de notre situation financière, nous proposons de maintenir les montants :

- de la cotisation à 20 €
- du loyer à 2,50 € / m² par mois pour les bateaux

- du loyer à 10 € par mois pour les bers et remorques à Messery.
- du loyer à 15 € par mois pour les bers et remorques à Douvaine.

Quitus au trésorier

- **Le rapport financier et les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

Le CA propose de conserver un montant de cotisation de 20 €

- **Le montant de la cotisation est approuvé à l'unanimité.**

4 - Nouvelles versions du règlement intérieur, de la convention de restauration, et de la convention de stockage

Les trois documents suivants sont soumis à approbation de l'AG:

- Convention d'entreposage d'un ber ou d'une remorque
- Convention d'hivernage pour la restauration d'un bateau
- Règlement intérieur

La modification de la convention d'entreposage pour les remorques concerne le loyer pour le stockage d'un ber ou d'une remorque dans le local de Douvaine, qui est fixé à 15 € par mois.

- **La nouvelle convention est approuvée à l'unanimité.**

La convention d'hivernage pour la restauration d'un bateau est enrichie d'un paragraphe concernant les nuisances sonores. Jean-François TRAINI rappelle la législation en vigueur, et s'en réfère à l'arrêté municipal en vigueur à Messery pour justifier les horaires retenus dans la convention.

- **La nouvelle convention est approuvée à l'unanimité.**

Les points suivants du règlement intérieur sont modifiés et/ou ajoutés:

- Ajout de la possibilité d'entreposer les bateaux aux Ecuries des Esserons à Douvaine
- Clarification sur la responsabilité de 'responsable de l'atelier' en l'absence de membre désigné
- Ajout d'un paragraphe visant à sensibiliser les adhérents aux risques de l'alcool dans le cadre des activités de l'association
- Ajout d'un paragraphe concernant les équipements lourds et/ou dangereux à l'atelier
- Ajout d'un paragraphe concernant la gestion des déchets à l'atelier

- **Le nouveau règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.**

Le texte complet des nouvelles conventions et du règlement intérieur sont disponibles sur demande auprès du conseil d'administration. Le règlement intérieur est également disponible sur le site web de l'association. Elles sont désormais applicables.

5 - Renouvellement des membres du CA :

4 conseillers sont sortants du fait de nos statuts : Jean-François TRAINI, Emmanuel JUNG, Florent GRENIER, Evrard DE BONDY.

Sont candidats au C.A :

- Emmanuel JUNG
- Florent GRENIER
- Evrard DE BONDY
- Olivier FOURNIER
- Yannick PLAISANCE

➤ Ces 5 candidats sont élus à l'unanimité

La composition du Bureau sera déterminée lors de la prochaine réunion du CA

6 - Questions diverses

- Question: Quel est l'état d'avancement de la construction du mur nord de l'atelier?
 - Jean-François TRAINI répond que la construction de cette cloison fait partie des trois éléments (avec l'alimentation en courant triphasé et l'installation du portail) qui sont du ressort de notre propriétaire. C'est donc un élément sur lequel l'association n'a que peu d'influence.
- Question: Comment s'organise le suivi technique des bateaux qui ne sont pas restaurés au sein des locaux de l'association?
 - Jean-François TRAINI répond en insistant sur la partie 'formations' et commission technique. La proposition d'amener un canot à l'atelier pour des séances de suivi technique est avancée, et permettrait d'impliquer les autres membres intéressés.
- Question: Y-a-t'il un projet de déplacer les bateaux de l'association (Ara et Simoun) dans le hangar de Douvaine, étant donné l'absence de travaux de restauration?
 - Jean-François TRAINI répond par l'affirmative, en émettant la remarque qu'il sera beaucoup plus facile de les oublier une fois qu'ils seront à Douvaine. Florent GRENIER rappelle que l'essentiel du budget et de l'énergie de l'association ont dans les dernières années été investis dans la construction de l'atelier de Messery, et que ces ressources seront à nouveau disponibles pour un projet associatif dès l'année prochaine.

Florent GRENIER rappelle que nos statuts prévoient la notion de parrainage et lance un appel aux volontaires.

L'assemblée remercie chaleureusement Jean-François TRAINI pour les services rendus à l'association et pour l'avoir présidée et fait grandir depuis sa création en 2007.

L'Assemblée Générale se termine à 22 h 00, suivie par une collation préparée et partagée par les présents.

Comptes de l'AVAL

Association Atelier des Voiles d'Antan du Léman (AVAL)

Compte de résultat (recettes / dépenses) arrêté au 31 août

COMPTE DE RESULTAT	2012 - 2013	2013 - 2014	Budget	Réel	Prévision
			Bu 14-15	2014 - 2015	Bu 15-16
Produits d'exploitation					
Nombre d'adhérents	39	41	40	49	50
Nombre de bateaux maxi (mini)	16 (11)	16(11)	17	22 (12)	20
Prestations de service					
Loyers	7 630,01 €	9 913,50 €	9 150,00 €	11 845,25 €	11 500,00 €
Loyers Atelier Chens					
Loyers hangar Messery	7 630,01 €	9 913,50 €	9 150,00 €	11 845,25 €	11 500,00 €
Fournitures	3 907,68 €	3 362,58 €	3 000,00 €	4 954,32 €	4 000,00 €
Total Prestations	11 537,69 €	13 276,08 €	12 150,00 €	16 809,57 €	15 500,00 €
Cotisations	765,00 €	815,00 €	900,00 €	980,00 €	1 000,00 €
Autres produits					
Dons	858,50 €	325,00 €	500,00 €	318,75 €	500,00 €
Subventions			500,00 €	500,00 €	0,00 €
Produits des activités annexes	110,00 €	500,20 €	500,00 €	1 320,00 €	1 100,00 €
Polos / guidons	110,00 €	15,00 €	0,00 €		100,00 €
Licences FFV		485,20 €	500,00 €	720,00 €	500,00 €
Défis 2010					
Formations			0,00 €	600,00 €	500,00 €
Ventes diverses					
Intérêts bancaires	74,52 €	81,20 €	80,00 €	64,17 €	80,00 €
Total Autres produits	1 043,02 €	906,40 €	1 580,00 €	2 202,92 €	1 680,00 €
Total produits d'exploitation	13 345,71 €	14 997,48 €	14 630,00 €	19 992,49 €	18 180,00 €
Charges d'exploitation					
Locaux - matériel					
Locaux	6 435,00 €	7 785,00 €	7 450,00 €	9 200,00 €	9 000,00 €
Location atelier Chens					
Location hangar Messery	6 435,00 €	7 785,00 €	7 450,00 €	9 200,00 €	9 000,00 €
Entretien locaux - Matériel	552,20 €	2 764,19 €	3 800,00 €	4 301,10 €	4 400,00 €
Aménagements	400,00 €	2 133,17 €	3 500,00 €	4 203,37 €	4 000,00 €
Matériel	152,20 €	631,02 €	300,00 €	97,73 €	400,00 €
Total Locaux et matériel	6 987,20 €	10 549,19 €	11 250,00 €	13 501,10 €	13 400,00 €
Activités association					
Animations		275,80 €	250,00 €	374,14 €	350,00 €
20 m ² encouragement			500,00 €	142,15 €	500,00 €
Défis 2010					
Documentation		120,00 €			
Site web	57,26 €	85,68 €	85,00 €	0,00 €	85,00 €
Prestation extérieure		600,00 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €
Licences FFV		474,00 €	500,00 €	700,00 €	500,00 €
Cotisations à d'autres organismes			0,00 €	30,00 €	
Fournitures	3 835,35 €	3 277,47 €	3 000,00 €	4 939,88 €	4 000,00 €
Polos / guidons					
Total activités association	3 892,61 €	4 832,95 €	4 485,00 €	6 186,17 €	5 585,00 €
Charges et frais divers					
Assurance	332,41 €	332,41 €	335,00 €	481,89 €	450,00 €
Frais administratifs divers					
Frais d'établissement					
Frais bancaires	46,43 €	58,55 €	60,00 €	43,60 €	60,00 €
Total Charges et frais	378,84 €	390,96 €	395,00 €	525,29 €	510,00 €
Total charges d'exploitation	11 258,65 €	15 773,10 €	16 130,00 €	20 212,56 €	19 495,00 €
Total produits d'exploitation	13 345,71 €	14 997,48 €	14 630,00 €	19 992,49 €	18 180,00 €
Résultat d'exploitation	2 087,06 €	-775,62 €	-1 500,00 €	-220,07 €	-1 315,00 €
TRESORERIE					
Solde de trésorerie Début exercice	2 196,04 €	4 283,10 €	3 507,48 €	3 507,48 €	3 270,00 €
Résultat de l'exercice	2 087,06 €	-775,62 €	-1 500,00 €	-220,07 €	-1 315,00 €
Solde de trésorerie Fin exercice	4 283,10 €	3 507,48 €	2 007,48 €	3 287,41 €	1 955,00 €
Compte courant	288,05 €	96,92 €		17,41 €	
Compte livret	3 995,05 €	3 410,56 €		3 270,00 €	